

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 371-17

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Desbiens, tenue le lundi 8 mai 2017, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

Règlement № 371-17 ayant pour objet d'amender le règlement no 292-05 et ses amendements en vigueur concernant les usages autorisés dans les zone 128M et 118R. (Afin d'autoriser le projet d'implantation du dôme multifonctions et de la nouvelle caserne de pompiers dans la zone à l'entrée Est de la Ville).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017.

Marie-Ève Roy
Directrice générale

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-17

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Desbiens, tenue le lundi 8 mai 2017, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

Règlement № 372-17 ayant pour objet d'amender le règlement no 240-95 concernant la rémunération des élus municipaux. (Augmentation de la rémunération des élus municipaux au 1^{er} janvier 2017).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017.

Marie-Ève Roy
Directrice générale



Le conseil municipal de Desbiens aimerait remercier tous les organisateurs, bénévoles et employés municipaux qui ont participé au succès de la 8^e édition du Festival Desbiens Extrême.

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE
PROPRIÉTÉ DU 150, 17^E Avenue**

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 21 août 2017, à 19h30.

La demande est faite en vue de rendre la gloriette conforme à la réglementation en autorisant la distance de 61 cm entre la maison et la gloriette au lieu des 2 mètres prévus à la réglementation en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017

Marie-Ève Roy,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

**DÉROGATION MINEURE
PROPRIÉTÉ DU 214-216, 12^E Avenue**

AVIS EST DONNÉ QU'il y aura une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 21 août 2017, à 19h30.

La demande consiste à autoriser les distances inférieures prévues à la réglementation actuellement en vigueur entre les marges latérales et avant et les bâtiments existants.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017

Marie-Ève Roy,
Directrice générale



Travaux terminés sur la rue Hébert

Les travaux de remplacement des tuyaux d'aqueduc et d'égouts sont maintenant terminés aux intersections de la rue Hébert et des 13,14 et 15^e Avenues.

Puisque la réfection complète de la rue Hébert débutera au début du mois de septembre, le site des travaux restera sur le pavage temporaire jusqu'aux travaux de réfection complets.

La Ville tient à remercier la population de leur compréhension durant les travaux.

De plus, nous invitons les résidents qui ont reçu de la tourbe à bien l'arroser durant la saison estivale.



VENTE DE GARAGE
FABRIQUE DE DESBIENS

QUAND : 26 et 27 août 2017 à partir de 8h00

ENDROIT : Sous-sol et stationnement de l'église



Brunch tous les dimanches matins dès 9h00.

Menu à la carte également disponible.

Gratuit pour les 10 ans et moins

Pour information ou réservation : 581-817-0100

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 374-17

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de Ville de Desbiens, tenue le lundi 8 mai 2017, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

Règlement № 374-17 abrogeant les règlement # 345-14 relatif aux travaux municipaux. (Afin d'encadrer les travaux effectués par la Ville et/ou en partenariat avec des promoteurs.)

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017.

Marie-Ève Roy
Directrice générale

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENTS NO 366-16 et 368-16

AVIS EST DONNÉ QUE:

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal de Desbiens a adopté un projet de règlement sous le **numéro 366-16** ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 292-05 et ses amendements en vigueur afin de modifier certaines dispositions relatives à la construction de résidences en zone agricole.
- 2- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal de Desbiens a adopté un projet de règlement sous le **numéro 368-16** ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 292-05 et ses amendements en vue d'ajouter des dispositions particulières applicables aux usages agricoles.
- 3- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 10 août 2017, à 17h00** à la salle du conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements. Au cours de cette assemblée, il y aura explication des projets de règlements et les conséquences de leur adoption.
- 4- Les projets peuvent être consultés au bureau de la Ville aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Desbiens
Ce 20 juillet 2017.

Marie-Ève Roy
Directrice générale



Des végétaux pour protéger les lacs et rivières

Savez-vous qu'il est important d'avoir de la végétation (herbacées, arbustes et arbres) dans la bande riveraine en bordure des lacs et rivières? Cette zone agit comme une barrière de protection pour le lac et pour vos terrains.

Des études réalisées dans la région révèlent que cette bande de protection est fortement dégradée dans les secteurs habités et qu'elle n'est pas en mesure de remplir toutes ses fonctions. Face à ce constat, **plusieurs municipalités de la région, dont la Ville de Desbiens, invitent les riverains à reboiser leur rive.** La méthode la plus simple consiste à ne rien faire dans la bande riveraine. C'est-à-dire qu'on n'y coupe plus le gazon et on laisse la végétation naturelle s'implanter d'elle-même. Il est aussi possible de planter des végétaux dans la bande riveraine. Cette seconde méthode est une alternative plus rapide et qui permet de sélectionner les végétaux. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet www.bande-riveraine.com, www.infoalguesbleuvert.com et energie.riotinto.com.

C'est avec la collaboration de chacun qu'il sera possible de protéger et revégétaliser les bandes riveraines pour éviter une dégradation de notre milieu de vie et une perte des différents usages liés à l'eau. Nous avons espoir que la population s'impliquera dans ce mouvement collectif régional qui est mis en place afin de préserver l'eau, cette précieuse ressource.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE DESBIENS PRÉSENTE: LES AVANTAGES RÉSIDENTS



15% DE RABAIS ET LE BOIS DE
CHAUFFAGE EST GRATUIT



VISITES GRATUITES SI VOUS APPORTEZ
UN NON-RÉSIDENT AVEC VOUS



20% DE RABAIS SUR LES
NUITÉES EN BASSE SAISON.
VISITE GUIDÉE SUR
RÉSERVATION



VISITES GRATUITES



40% DE RABAIS ET
CERTAINES JOURNÉES
GRATUITES



BRUNCH FAMILIALE ET
TERRASSE PANORAMIQUE
UNIKES



50% DE RABAIS OU GRATUIT SI VOUS
APPORTEZ UN NON RÉSIDENT AVEC
VOUS

POUR AVOIR ACCÈS AUX
AVANTAGES RÉSIDENTS,
VOUS DEVEZ PRÉSENTER
UNE PREUVE DE
RÉSIDENCE AVEC PHOTO !

UNE RÉALISATION DE LA



CORPORATION
DE DÉVELOPPEMENT
DE DESBIENS

Branchée sur son milieu !

418 346-5571

www.ville.desbiens.qc.ca 